

Décision du Conseil d'administration du 3 août 2009

En raison de l'élargissement des responsabilités qu'il exerce en qualité de Directeur Général délégué de BNP Paribas à la suite de l'acquisition des activités de Fortis Banque réalisée les 12 et 13 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter la rémunération fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé pour la porter à 600.000 euros. Cette décision prend effet à compter du 14 mai 2009.

Compte tenu de la nature opérationnelle et de l'étendue des responsabilités que

M. Jean-Laurent Bonnafé exerce en outre, depuis la même date, en qualité de Chief Executive Officer de Fortis, le Conseil d'administration de BNP Paribas a considéré qu'une rémunération spécifique pourrait lui être ultérieurement attribuée à ce titre par Fortis Banque.